



Affiliation FFTA : 0668191

la Compagnie d'Arc Ste Croix en Plaine a le plaisir de vous
inviter à participer à une compétition
Tir à l'Arc en Extérieur

Support du **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 68 TAE (Départ 1, matin)**
Support du **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 68 TAE 50m (Départ 2, après-midi)**

Dimanche 16 juin 2019

HORAIRES	Départ 1	Départ 2
Accueil / Greffe :	08h00	13h00
Echauffements :	08h30	13h30
Début des tirs :	09h15	14h15

Montant des Inscriptions :

Catégories	Dép 1 OU 2	Dép 1 ET 2
P – B – M – C – J	8,00 €	14,00 €
S1 – S2 – S3	10,00 €	18,00 €

Rythme ABC ou AB-CD selon le nombre d'inscrits

Arbitres : Jennifer REDELSPERGER (*responsable*)
Arlette GUTHWASSER

Les tirs auront lieu sur le **terrain de la Compagnie d'Arc, Forêt de l'Ill à Ste Croix en Plaine**

Toutes autres informations : contact@compagniedarc.fr ou 06.38.55.43.82
10, rue de la Lauch
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

ATTENTION :

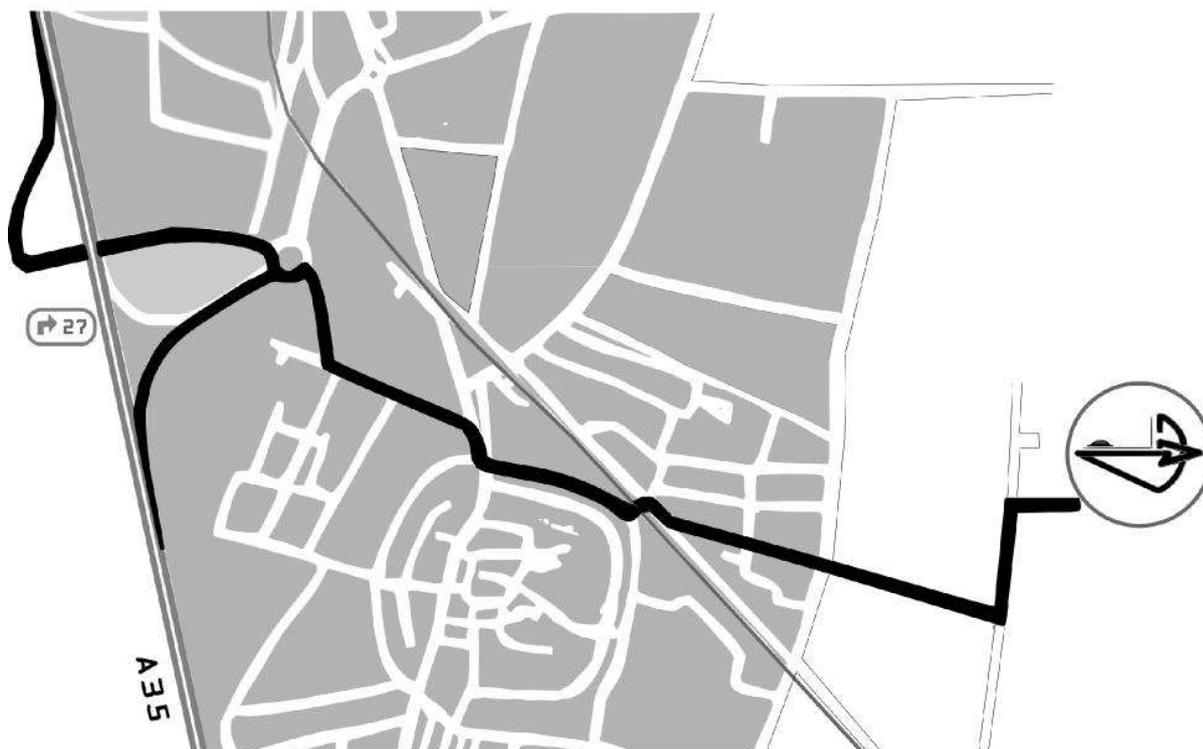
Les inscriptions pour participer au Championnat du Haut-Rhin sont prioritaires que si elles nous sont parvenues avant le 04 juin 2019, accompagnées du chèque libellé à l'ordre de la "Compagnie d'Arc Ste Croix en Plaine" .

Au-delà de cette date, les places seront ouvertes à tout licencié de la FFTA, y compris hors du département.

Les archers ne disputant pas l'un ou l'autre des Championnats Départementaux peuvent choisir leur distance/blason (TAE ou TAE 50m) sur les 2 départs.

Modalités de participation au Championnat du Haut-Rhin en annexe.

Tenue de club ou tenue blanche obligatoire.



Nos installations sont inscrites au recensement des équipements sportifs du Ministère des Sports sous les N° 122762 (terrain) et 307175 (club-house).

A ce titre :

- fumer est strictement interdit dans l'enceinte du terrain
- les chiens, y compris tenus en laisse ne sont pas autorisés sur le terrain sauf pour les chiens d'assistance (pas au-delà de la zone de repos)

Par ailleurs :

- l'installation de tentes ou abris ne sont plus possible derrière la zone d'attente
- les abris qui seront installés dans la zone d'attente sont prioritairement prévus pour les archers et à leurs entraîneurs.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 68 - TAE 2019

Les titres du **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TAE** seront décernés à toutes les catégories sur le départ du **MATIN**, aux distances et dimensions de blasons du Tableau N°1 (*Tableau extrait du règlement FFTA*)

Tableau n°1		Disciplines internationales et Olympique			
		Arc Classique		Arc à Poulies	
Catégorie	Distances	Blasons	Distances	Blasons	
Poussins (1)	20 m	80 cm (1-X)			
Benjamins	30 m	80 cm (1-X)			
Minimes	40 m	80 cm (1-X)			
Cadets	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	
Juniors	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	
Seniors 1 ⁽²⁾	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	
Seniors 2	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	
Seniors 3	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	
Débutant (3)	Benjamins	20 m	80 cm (1-X)		
	Minimes	30 m	80 cm (1-X)		
	Cadets	40 m	80 cm (1-X)		

Les titres du **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TAE 50 m** seront décernés aux catégories concernées, sur le départ de **l'APRES-MIDI** aux distances et dimensions de blasons du Tableau N°2 (*tableau extrait du règlement FFTA*)

Tableau n°2 :		Tir à l'Arc Extérieur 50 m blason de 122 cm			
		Arc Classique		Arc à Poulies	
Catégories	Distances	Blasons	Distances	Blasons	
Juniors	50 m	122 cm	50 m	122 cm	
Seniors 1	50 m	122 cm	50 m	122 cm	
Seniors 2	50 m	122 cm	50 m	122 cm	
Seniors 3	50 m	122 cm	50 m	122 cm	

Les inscriptions au CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL sont prioritaires jusqu'au 04 Juin 2019 inclus (date de réception de l'inscription et du règlement par l'organisateur).

En fonction des places disponibles et au-delà de la date limite pour les archers du CD68 :

- Les archers hors département peuvent tirer à la distance de leur choix (Tableau 1 ou tableau 2).
- Les jeunes peuvent prendre part au départ de l'après-midi aux distances réglementaires (Tableau 1).